



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hôpital Sainte-Marguerite Marseille - Projet de centre de recherches

Question orale n° 943

Texte de la question

M. Guy Teissier attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le devenir de l'hôpital Sainte-Marguerite dans le 9ème arrondissement de Marseille. Un grand projet est porté par les élus de la ville de Marseille afin de créer un grand pôle de recherche qui rassemblerait sur le même site les services de l'APHM et ceux des laboratoires, tels que le CNRS, l'INSERM, ainsi que d'autres nombreux laboratoires situés sur le campus universitaire de Luminy. Actuellement ce campus est saturé et les différents laboratoires ne peuvent connaître aucun projet d'extension sur ce site compte tenu de l'implantation de ce dernier sur l'aire d'adhésion du parc national. Ce regroupement favoriserait le rapprochement *in situ* de la recherche fondamentale, ainsi que de la recherche appliquée. Aussi, il souhaiterait savoir quel pourrait être l'engagement de l'État dans le cadre de ce projet.

Texte de la réponse

CENTRE DE RECHERCHES DE L'HÔPITAL SAINTE-MARGUERITE À MARSEILLE

Mme la présidente. La parole est à M. Guy Teissier, pour exposer sa question, n° 943, relative au centre de recherches de l'hôpital Sainte-Marguerite à Marseille.

M. Guy Teissier. Ma question s'adresse à Mme la ministre des solidarités et de la santé. J'ai appris la semaine dernière, du candidat de La République en marche aux élections municipales à Marseille, que le Gouvernement a décidé, dans le cadre du comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins hospitaliers – COPERMO –, d'octroyer un soutien financier à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Marseille – APHM –, à hauteur de 168 millions d'euros.

Si je condamne la forme, sur le fond, je remercie le Gouvernement. Le montant total du projet nécessite un investissement de 337 millions d'euros. La différence sera prise en charge par les collectivités locales concernées.

Compte tenu de l'état de délabrement de l'hôpital de La Timone, qui impose la rénovation de trois étages entiers ainsi que la création d'une nouvelle maternité de niveau 3 et d'un bâtiment dédié au SAMU, d'une part, et de la complexité des travaux en milieu hospitalier, d'autre part, le chantier durera très longtemps et sera forcément très coûteux.

De surcroît, il faut procéder à la mise en sécurité et à la restauration de l'immeuble principal de l'hôpital Nord, ainsi qu'à l'extension de son service de réanimation. Assurément, le compte n'y est pas !

Par ailleurs, je m'étonne que le COPERMO n'ait aucunement abordé le sujet de l'entretien et de la modernisation des bâtiments de l'hôpital Sainte-Marguerite, situé à l'est de notre ville. Les collectivités locales – la municipalité de Marseille, la métropole Aix-Marseille-Provence et le conseil départemental – ont élaboré un

projet pour ce site, dans le cadre d'un partenariat public-privé.

À ce jour, seul le technopôle de Luminy regroupe les laboratoires de recherches, dont l'extension est une impérieuse nécessité. Or le technopôle se trouve dans une zone tampon séparant le cœur du parc national des Calanques de son aire optimale d'adhésion, ce qui exclut toute possibilité de construction.

Pourtant, il émane des entreprises de santé implantées à proximité une forte demande pour travailler en étroite partenariat avec les centres de recherches académiques et cliniques, dans le cadre d'une proximité géographique facilitant la mise en réseau des acteurs concernés, donc la circulation des connaissances.

Cela permettrait notamment de regrouper le centre national de la recherche scientifique – CNRS –, l'institut national de la santé et de la recherche médicale – INSERM – et le Pôle de médecine physique et de réadaptation - médecine du sport, ainsi que de très nombreux laboratoires de recherches, situés pour l'heure sur le campus de Luminy. Un tel regroupement sur le site de l'hôpital Sainte-Marguerite présenterait de nombreux avantages, dont celui, immense, de favoriser le rapprochement *in situ* de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée.

Aussi, j'aimerais savoir à combien pourrait s'élever l'engagement de l'État, par le biais du ministère des solidarités et de la santé, dans ce projet.

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des armées.

Mme Geneviève Darrieussecq, *secrétaire d'État auprès de la ministre des armées*. Le COPERMO s'est réuni la semaine dernière pour aborder le projet de modernisation de l'AP-HM, prévoyant la rénovation du site de La Timone, qui accueillera d'ici 2027 une nouvelle maternité de niveau 3 et un bâtiment dédié au SAMU-SMUR, ainsi que celle de l'hôpital Nord, notamment la mise en sécurité et la restructuration de son immeuble principal, ainsi que l'extension de son service de réanimation.

Il s'agit d'un chantier majeur pour la transformation de l'AP-HM. Compte tenu de l'avis favorable du COPERMO, le ministère des solidarités et de la santé a décidé de valider l'intégralité du projet, qui vise à améliorer la qualité des soins prodigués aux patients et les conditions de travail des équipes médicales.

Mme la ministre a annoncé une aide nationale de 168 millions d'euros, destinée à sécuriser le financement de l'opération. Elle représente 50 % du coût d'investissement de ce projet ambitieux, soit un engagement de soutien très fort de l'État, témoignant de la confiance qu'il place dans l'AP-HM, dont il reconnaît les besoins.

L'AP-HM bénéficie également, depuis le mois dernier, d'aides nationales à l'investissement, à hauteur de 2,2 millions d'euros, afin qu'elle puisse acheter sans attendre le matériel indispensable au travail des soignants et à l'amélioration de leur quotidien.

Par ailleurs, le projet examiné par le COPERMO prévoit également la cession foncière des parcelles que vous avez évoquées, monsieur Teissier. Cette réserve foncière constitue une opportunité intéressante, dans un contexte de forte densité urbaine.

Enfin, vous avez évoqué la réflexion en cours s'agissant du regroupement des activités de recherche sur le site de Sainte-Marguerite. Avant tout projet immobilier, il faut élaborer un projet scientifique et médical. Des études, réalisées conjointement par les acteurs locaux, sont en cours. Il importe de laisser se dérouler les concertations et les études, en vue de bâtir un projet scientifique et médical. L'État pourra alors se prononcer sur l'accompagnement nécessaire.

Mme la présidente. La parole est à M. Guy Teissier.

M. Guy Teissier. Madame la secrétaire d'État, c'est ce qui s'appelle botter en touche, ou renvoyer aux calendes

grecques !

Mme Geneviève Darrieussecq, secrétaire d'État. Non !

M. Guy Teissier. Le projet de regroupement des activités de recherche sur le site de Sainte-Marguerite excède largement le cadre de Marseille.

Nous vivons dans ce pays une véritable catastrophe s'agissant des laboratoires de recherche médicale. Ils sont très souvent prisonniers, corsetés lorsque leurs recherches – qui sont en général de grande qualité – approchent de leur conclusion. Faute de pouvoir les mener à terme, ils sont très souvent contraints d'en vendre le fruit à des laboratoires étrangers, américains notamment, ce qui est franchement déplorable !

Par ailleurs, je prends note – je ne l'ignorais pas – que la rénovation du site de La Timone devrait être achevée en 2027. Mais vous n'imaginez pas l'état de détérioration dans lequel se trouve le bâtiment. Madame la secrétaire d'État, 2027, c'est bien loin !

Rien de tout cela n'est encourageant, ni pour les représentants de la nation que nous sommes et pour les élus locaux, ni pour le corps médical, qui travaille dans des conditions tout à fait déplorables.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 943

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#)

Réponse publiée le : 5 février 2020, page 670

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [28 janvier 2020](#)